



Maison enclavé par un chemin appartenant à 2 propriétaires.

Par **haute savoie**, le **06/07/2015** à **13:33**

Bonjour,

Ma maison est enclavée et pour y accéder il y a un chemin qui longe 2 propriétés. A qui incombe les frais d'entretien du chemin ?

D'autant que la commune est disposée à acheter ce chemin à 1 € symbolique s'il est revêtu de macadam dans sa totalité, cela pour pouvoir l'entretenir dans le futur.

Or, ce chemin a deux propriétaires l'un sur 50 mètres et l'autre sur 150 mètres.

Je suis disposée à régler le coût du macadam dans son intégralité, mais comment convaincre les deux propriétaires de vendre ce chemin à la commune après l'avoir enrobé ?

Au préalable faut-il mesurer ce chemin par un géomètre ?

Qui doit régler les frais de notaire ?

Merci de votre réponse.